



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Concours de recrutement du second degré  
Rapport de jury**

**CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE (CAPLP)  
TROISIEME CONCOURS**

**Section : PROTHESE DENTAIRE**

Session : 2023

*Rapport de jury présenté par la présidente du jury  
Madame Caroline BONNEFOY*

## **Membres du directoire**

Madame Caroline BONNEFOY, IGESR  
Présidente du jury

Monsieur Saïd BERRADA, IEN ET-SBSSA  
Vice-Président

## SOMMAIRE

<b>STATISTIQUES GENERALES</b>	Page 3
<b>AVANT-PROPOS</b>	Page 4
<b>A- ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE</b>	
Épreuve écrite disciplinaire appliquée	Page 6
<b>B- ÉPREUVES D'ADMISSION</b>	
Première épreuve : épreuve de leçon	Page 8
Deuxième épreuve : épreuve d'entretien	Page 11
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	Page 15
<b>REMERCIEMENTS</b>	

## STATISTIQUES GENERALES

Nombre de postes	5
Candidats inscrits	19
Candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	16
Candidats non éliminés (n'ayant pas eu de note éliminatoire)	15
Candidats admissibles	12
Candidats présents aux épreuves d'admission	12
Candidats admis	5

### Epreuve d'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés : 11,69 / 20

Moyenne des candidats admissibles : 13,18 / 20

Moyenne du premier candidat admissible : 15,93 / 20

Moyenne du dernier candidat admissible : 9,93 / 20

### Epreuves d'admission

	Epreuve de leçon			Epreuve d'entretien	Moyenne épreuves d'admission
	Travaux pratiques	Présentation devant le jury et entretien	Moyenne		
Moyenne des candidats présents	5,83 / 10	5,22 / 10	<b>11,05</b>	<b>11,92 / 20</b>	<b>11,34</b>
Moyenne des candidats admis	7,55 / 10	6,41 / 10	<b>13,96</b>	<b>13,2 / 20</b>	<b>13,71</b>

### Ensemble du concours

Moyenne des candidats présents : 11,95 / 20

Moyenne des candidats admis : 13,78 / 20

Moyenne du premier candidat admis : 15,53 / 20

Moyenne du dernier candidat admis : 12,17 / 20

## AVANT-PROPOS

La session 2023 du CAPLP prothèse dentaire voie du troisième concours s'inscrit dans le cadre de la nouvelle maquette des concours de **l'arrêté du 25 janvier 2021** (NOR : MENH 2033184A). La définition des épreuves intègre le renforcement de l'évaluation des compétences professionnelles liées au métier d'enseignant :

- Prise en compte d'une approche didactique et pédagogique dès les épreuves d'admissibilité,
- Approche résolument professionnelle pour les deux épreuves d'admission.

Les coefficients associés aux épreuves d'admission (épreuve de leçon coefficient 4, épreuve d'entretien coefficient 2), valant presque le double de l'épreuve d'admissibilité (coefficient 3), il est évident qu'elles occupent une place essentielle pour le classement final.

Il convient cependant de rappeler que la prise en compte des compétences professionnelles est ancrée dans la mobilisation des connaissances : celles-ci sont évaluées car elles sont inscrites dans les compétences disciplinaires professionnelles. Le jury, attend de chaque candidat qu'il fasse la preuve de sa culture scientifique et technologique dans les domaines de la prothèse dentaire.

Le CAPLP troisième concours en prothèse dentaire a pour vocation de recruter des professeurs certifiés en lycée professionnel.

- La formation en vue de la mise en œuvre d'activités professionnelles sur plateaux techniques dans le respect des bonnes pratiques est fondamentale.
- Une expertise professionnelle est particulièrement attendue dans un troisième concours où les candidats répondent à l'exigence d'avoir travaillé dans le secteur de la prothèse dentaire en entreprise privée pendant 5 ans au moins.
- Cette expertise peut relever de tous les types de prothèse dentaire qu'un prothésiste peut fabriquer. Il s'agit d'enseigner en bac professionnel « technicien en prothèse dentaire » et actuellement en BTS « prothésiste dentaire », le CAPET « prothèse dentaire » n'existant pas.
- Le laboratoire de prothèse dentaire, pour la fabrication artisanale ou numérique est mobilisé pour l'épreuve de leçon.

Après les épreuves d'admissibilité, sur 19 candidats inscrits, 15 candidats non éliminés 12 candidats ont été déclarés admissibles au CAPLP pour 5 postes, avec une barre d'admissibilité de 9,93 /20 et une moyenne des admissibles de 13,18/20. Les candidats admissibles ont un bon niveau comme le montre la moyenne. Cela se confirme aux épreuves d'admission, même si on peut observer une certaine hétérogénéité selon l'expérience professionnelle des candidats. Sur les 12 candidats qui se sont ensuite présentés aux épreuves orales, 5 ont été admis avec une moyenne de 11,16 aux épreuves. Le dernier admis a obtenu une moyenne sur l'ensemble des épreuves de 12,66/20, moyenne très honorable et 15,78/20 pour le candidat classé premier. Ces moyennes montrent le niveau satisfaisant atteint par les candidats reçus à ce concours.

À chacune des épreuves du concours, le jury, outre les connaissances scientifiques et professionnelles, apprécie la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à viser, dans le cadre de son enseignement, la construction des apprentissages de chaque élève, selon ses besoins. Le jury évalue comment le candidat se représente les conditions d'exercice du métier, dans un contexte temporel et spatial définis. Il doit connaître les différentes composantes du système éducatif (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire) et les valeurs portées par l'institution, en particulier les valeurs de la République.

Pour l'épreuve d'admissibilité, l'arrêté du 25 janvier 2021, repositionne clairement les attendus. La définition d'épreuve explicite en effet que l'épreuve permet de vérifier l'aptitude du candidat à « construire une séquence pédagogique » dans la discipline de recrutement.

Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013.

En préalable des épreuves d'admissions qui se sont déroulées sur deux journées pour chaque vague, le jury a reçu les candidats afin d'effectuer une brève présentation des épreuves et de leur organisation. Ce moment a permis au directoire d'apporter quelques conseils aux candidats.

**Le sujet de l'épreuve écrite du 3<sup>ième</sup> concours CAPLP Prothèse dentaire Troisième concours est en ligne sur le site du Ministère Devenir Enseignant :**

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>.

## **A- EPREUVE D'ADMISSIBILITE**

Définition de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée

Durée : 5 heures. Coefficient 3.

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement professionnel dans la section et option du concours, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique. Le thème de la séquence est proposé par le jury. Le dossier technique fourni au candidat, caractéristique de la spécialité du concours, comporte les éléments nécessaires à l'étude. L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

A travers cette épreuve le jury a évalué les compétences suivantes :

**C1 Elaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique**

**C2 Elaborer des documents techniques et pédagogiques**

**C3 Communiquer à l'écrit**

**Thématique du sujet de la session 2022 de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée : réalisation d'une PAPIM polie.**

Enoncé du sujet :

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement visant à développer des compétences du référentiel du baccalauréat professionnel « Technicien en prothèse dentaire » à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique relatif à la réalisation d'une PAC unimaxillaire.

### **1. Les attentes**

Le candidat, en lien avec la définition de l'épreuve doit :

- analyser le sujet et le dossier technique pour construire une séquence structurée en lien avec le thème de la réalisation de la PAC unimaxillaire ;
- exploiter les documents du dossier technique dans la construction de la séquence pédagogique et une ou des situations d'apprentissage. Les annexes présentes dans le sujet permettent de guider le candidat ;
- élaborer des supports pédagogiques montrant une réflexion pertinente par rapport au thème à traiter (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

### **2. Commentaires sur les compétences évaluées**

Il est important de lire attentivement le sujet dans sa totalité afin d'en cerner les attentes et ne pas en omettre une partie.

Des candidats n'ont pas traité la thématique du sujet dans son intégralité, leurs séquences pédagogiques se limitaient aux étapes pré-prothétiques.

Le candidat veillera à bien gérer son temps de composition afin de pouvoir traiter toutes les compétences de l'épreuve.

Compétence	Observations et recommandations du jury	
<b>C1 Elaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique</b>	Présenter la séquence de formation	<p>Il était attendu des candidats la présentation générale de la séquence choisie en lien avec la thématique relative à « la réalisation d'une PAC unimaxillaire ». Une fiche didactique de séquence explicitera de façon claire les titres de la séquence et des séances ainsi que leurs objectifs, les compétences visées, les durées prévues. Le jury a apprécié qu'un nombre important de candidats ait répondu à ces exigences.</p> <p>Une lecture rapide du dossier technique permet de sélectionner les annexes les plus opportunes à la construction de la séquence et de sa place dans la progression pédagogique. Les liens de cette séquence avec les PFMP montreront la complémentarité des apprentissages.</p> <p>Le jury a valorisé les compositions qui ont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- argumenté le choix de leur séquence au regard de la thématique et des documents annexes proposés ;</li> <li>- indiqué l'effectif de la classe ;</li> <li>- précisé la durée prévue de la séquence et des séances pédagogiques ;</li> <li>- nommé précisément les compétences ciblées-;</li> <li>- argumenté la place de la séquence dans le cycle de formation et dans la progression pédagogique tout en précisant le lien avec les PFMP ;</li> <li>- indiqué les titres et objectifs des séances ;</li> <li>- montré l'articulation entre les savoir-faire et les savoirs associés ;</li> <li>- proposé une évaluation qui permet de vérifier l'atteinte de l'objectif et des compétences ciblées à partir d'indicateurs précis du référentiel.</li> </ul>
	Elaborer une ou des situations d'apprentissage	<p>Il était important que les candidats analysent et réinvestissent le dossier technique essentiel à l'épreuve. Alors que de nombreux candidats ont judicieusement réinvesti ce dossier technique, certains candidats ne l'ont pas exploité. Un apport de connaissances personnelles complémentaires aux données fournies dans le dossier technique permet d'enrichir la composition. Des annexes clairement référencées pouvaient être reprises et/ou adaptées pour élaborer un support pédagogique pour les élèves et/ou le professeur.</p> <p>Le jury a apprécié la présence d'une situation professionnelle pertinente qui permet de contextualiser et problématiser les apprentissages.</p> <p>Il n'était pas attendu de développer une séance dans son intégralité cependant, la mise en activité des élèves devait permettre de montrer comment le candidat envisage de développer chez l'élève les savoir-faire et/ou les savoirs associés visés au départ. Les ressources techniques mises à leur disposition et le matériel pédagogique utilisé seront présentés.</p>



<p><b>C2 Élaborer des documents techniques et pédagogiques</b></p>	<p>La majorité des candidats ont présenté des supports professeurs (fiches d'intention pédagogique de séquence et séances) sous forme de tableaux et relativement complets.</p> <p>De nombreux candidats ont proposé des documents élèves.</p> <p>Les documents d'évaluation sont parfois absents ou peu développés et les critères d'évaluation peu adaptés aux objectifs fixés.</p> <p>Le jury a apprécié les documents clairement identifiés « professeur » et « élèves », aboutis, et pertinents, élaborés à partir des annexes, illustrés par des schémas et/ou des tableaux. Ces derniers doivent être adaptés au niveau des apprenants et en cohérence avec les objectifs de départ.</p>
<p><b>C3 Communiquer à l'écrit</b></p>	<p>Le potentiel didactique de la copie doit être perceptible à sa lecture. La copie doit donc être structurée avec un plan bien défini : introduction, développement et conclusion.</p> <p>Le jury a apprécié les copies claires, lisibles en veillant à l'orthographe et à la syntaxe. La composition de la copie ne doit pas se limiter à une succession de tableaux, la rédaction permet d'explicitier les intentions pédagogiques.</p> <p>Le temps de relecture doit être prévu dans la gestion du temps de l'épreuve.</p> <p>Malgré le développement du numérique la qualité du graphisme est une compétence qui reste essentielle pour un enseignant dans sa pratique au quotidien.</p> <p>Le jury a apprécié la richesse et la maîtrise du vocabulaire professionnel et/ou pédagogique et/ou technique et/ou scientifique présent dans la plupart des copies ayant obtenu de bons résultats.</p>

Le jury a constaté par rapport à la session précédente une amélioration de la qualité des propositions pédagogiques aussi bien au niveau du fond que de la forme.

En conclusion, les meilleures copies sont celles des candidats qui :

- se sont appropriés le référentiel de formation et la définition de l'épreuve ;
- possèdent une culture scientifique et technique actualisée ;
- maîtrisent le vocabulaire pédagogique ;
- présentent des capacités d'analyse et d'exploitation des données fournies en sélectionnant judicieusement les supports pour construire la séquence pédagogique et les situations d'apprentissage.

## EPREUVES D'ADMISSION

### **Première épreuve : épreuve de leçon**

#### Définition de l'épreuve

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et, le cas échéant, option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques. L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury. L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel pour un niveau donné.

Durée des travaux pratiques encadrés : quatre heures

Durée de la préparation de l'exposé : une heure

Durée de l'exposé : trente minutes maximum

Durée de l'entretien : trente minutes maximum

Coefficient : 4. L'épreuve est notée sur 20 :

- 10 points (travaux pratiques encadrés),
- 10 points (présentation de la séance et entretien avec le jury).

La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

#### **Éléments du sujet**

Vous devez concevoir, animer et justifier une séance d'enseignement en prothèse amovible pour une classe de terminale du baccalauréat professionnel technicien en prothèse dentaire.

Cette séance prendra appui sur les investigations conduites et les analyses effectuées au cours de la réalisation des travaux pratiques. La séance développera la ou les compétence(s) du référentiel de diplôme ci-après :

- C3.1 Gérer les matériaux et les matériels avant, pendant et après la fabrication
- C3.2 Mettre en œuvre une procédure de fabrication traditionnelle
- C3.3 Mettre en œuvre une procédure de fabrication numérique
- C3.5 Mettre en œuvre la démarche de prévention des risques spécifiques au métier

### **1. Les attentes**

En lien avec la définition de l'épreuve, il est conseillé au candidat de :

- analyser le sujet et le dossier technique afin de réaliser les fabrications demandées ;
- construire une séance d'enseignement relative aux compétences énoncées dans le sujet. Cette séance prend appui sur les investigations et l'analyse des réalisations en vue de mieux favoriser les apprentissages des apprenants ;
- présenter la séance d'enseignement devant le jury en argumentant les choix opérés par rapport à ses objectifs, son organisation et son animation.

### **2. Commentaires sur les compétences évaluées**

#### 2.1 Travaux pratiques encadrés

Il est important de lire attentivement le sujet et les documents techniques afin d'en cerner les attentes et d'organiser les activités qui seront mises en œuvre.

Il est porté à l'attention des candidats qu'ils passent un concours de recrutement de professeurs. Il est indéniable qu'ils doivent maîtriser l'ensemble des techniques professionnelles décrites dans le référentiel du baccalauréat Technicien en prothèse dentaire et ne pas se limiter aux seules techniques

réalisées dans le cadre de l'expérience professionnelle.

L'évaluation des candidats est organisée en cours et à la fin des travaux pratiques.

#### Difficultés constatées :

- certains candidats ont perdu beaucoup de temps au niveau du transfert du fichier numérique ;
- la remise en état du poste de travail ne doit pas être négligée, elle fait partie des attentes des travaux pratiques encadrés qui durent quatre heures ;
- prévention des risques professionnels :
  - des gestes et des postures inadaptés de certains candidats au poste de travail,
  - des règles de sécurité non respectées (bijoux, tenue non adéquate),
  - un non-respect du port des EPI,
  - une mauvaise organisation du poste de travail (système de chauffe mal positionné pouvant générer des problèmes de sécurité et/ou d'ergonomie),
  - la qualité des productions est, pour certains candidats, en dessous des attentes d'un concours de recrutement de futurs enseignants experts de la prothèse dentaire.

#### Recommandations du jury :

- prendre connaissance de l'environnement de travail avant le début de l'épreuve ;
- planifier ses activités de manière à optimiser les temps de travail ;
- organiser son poste de travail sur toute la durée de l'épreuve ;
- se former à l'ensemble des techniques présentées dans le référentiel Baccalauréat professionnel technicien en prothèse dentaire ;
- maintenir les postes de travail individuels et collectifs propres et opérationnels ;
- porter les EPI et appliquer les règles des gestes et des postures ;
- respecter les règles d'économie en utilisant uniquement les quantités de matière d'œuvre nécessaires aux fabrications ;
- respecter les règles d'hygiène et d'ergonomie tout au long de l'épreuve.

Pour cette session le jury a observé les candidats sur une durée de 15 minutes pendant lesquelles ils réalisent une démonstration commentée. A ce titre, il est attendu de la part du candidat une démonstration du geste professionnel en cours de réalisation, dans un objectif pédagogique, telle qu'elle pourrait être conduite au sein d'une classe.

#### 2.2 Présentation de la séance et entretien avec le jury

Compétence	Observations et recommandations du jury	
<b>C1 Concevoir la séance d'enseignement</b>	Exploiter la mise en œuvre pratique et les résultats des investigations	Très peu de candidats ont réinvesti les travaux pratiques encadrés dans la conception de la séance afin d'établir des liens entre les réalisations pratiques et la séance proposée. Il était indispensable que les candidats réinvestissent les travaux professionnels pour la construction de la séance. Un apport de connaissances personnelles complémentaires aux informations fournies dans le dossier technique permet d'enrichir la composition. Le jury a apprécié : <ul style="list-style-type: none"><li>- les propositions qui se sont appuyées sur l'exploitation des documents techniques mis à disposition et l'analyse des activités pratiques pour construire une séance pédagogique ;</li><li>- la présentation et l'exploitation argumentées des informations recueillies lors des travaux pratiques et des investigations réalisées.</li></ul> Le jury a regretté des séances dont :

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- la thématique était hors sujet,</li> <li>- les compétences ciblées ne correspondaient pas à celles énoncées dans le sujet ou au niveau de la section proposée.</li> </ul>
	Présenter et justifier la séance prévue	<p>Quelques candidats ont présenté une fiche didactique de séance, en lien avec la réalisation d'une prothèse amovible complète maxillaire, qui explicite de façon claire son titre, ses objectifs, les compétences visées et son organisation.</p> <p>Le jury a valorisé les présentations qui ont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- argumenté le choix d'une séance personnelle au regard des compétences visées par le sujet ;</li> <li>- formulé une proposition adaptée au niveau imposé ;</li> <li>- argumenté la place de la séance dans le projet pédagogique (séquence, progression, niveau de la classe, liens avec les PFMP...) ;</li> <li>- judicieusement exploité le référentiel de formation ;</li> <li>- mis en évidence les connaissances scientifiques et techniques des candidats pour illustrer la séance présentée.</li> </ul>
<b>C2 Animer une séance d'enseignement en lien avec les travaux pratiques</b>	Argumenter la stratégie pédagogique	<p>Le jury attend des candidats qu'ils développent une séance dans son intégralité. Le jury a valorisé les présentations qui ont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- argumenté la démarche pédagogique choisie ;</li> <li>- explicité la mise en activité des élèves leur permettant de développer les savoir-faire et/ou les savoirs associés visés au départ, à travers l'exploitation de ressources pédagogiques. Trop peu de candidats ont proposé des documents élèves ;</li> <li>- intégré à travers la mise en activité des élèves la maîtrise de la langue française (oral et écrit) et le développement de compétences transversales.</li> </ul> <p>Le jury a apprécié les documents clairement identifiés « professeur » et « élèves », aboutis, élaborés à partir d'annexes et illustrés par des schémas et/ou des tableaux adaptés au niveau des apprenants et en cohérence avec les objectifs de départ.</p>
	Evaluer les acquis des élèves	<p>Le jury a apprécié les candidats qui ont su présenter les différentes formes d'évaluation et les mettre en œuvre de façon pertinente.</p> <p>Peu de candidats ont présenté et justifié les modalités d'évaluation.</p>
<b>C3 Communiquer à l'oral</b>	<p>Le jury a valorisé les candidats qui ont montré de bonnes aptitudes à la communication, indispensables à l'exercice du métier avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un exposé structuré s'appuyant sur l'utilisation d'un support numérique (power point...)</li> <li>- une élocution aisée</li> <li>- une expression et un vocabulaire professionnels, précis et maîtrisés</li> <li>- des qualités d'écoute</li> <li>- des capacités à argumenter et à réagir positivement aux remarques du jury</li> <li>- des capacités à se détacher de ses notes</li> <li>- une aptitude à proposer des remédiations ou à faire de nouvelles propositions</li> </ul>	

## Deuxième épreuve : épreuve d'entretien

### Définition de l'épreuve

Durée : 35 minutes

Coefficient : 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement disponible dans l'annexe 5 de l'Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement mentionnée précédemment comprend une rubrique prévue à cet effet.

Cette épreuve exige des candidats des capacité d'écoute et d'argumentation, la prise de recul, la rigueur du vocabulaire et l'engagement manifeste pour le métier d'enseignant en faisant preuve d'une certaine connaissance du contexte institutionnel et de ses évolutions.

<b>Aptitudes</b>	<b>Observations</b>	<b>Recommandations du jury</b>
<b>Présenter son parcours et sa motivation pour le métier</b>	<p>Le jury a valorisé de nombreux candidats qui ont présenté un exposé structuré mettant en lumière les éléments saillants du parcours qui justifient le choix du métier de professeur. Certains candidats se sont contentés d'une présentation linéaire correspondant à la lecture d'un CV. D'autres ont mis l'accent sur leurs compétences techniques sans prendre en compte les dimensions pédagogiques et éducatives du métier d'enseignant.</p> <p>Le jury a apprécié la capacité des candidats à exprimer leurs motivations en faisant référence aux enjeux de la voie professionnelle et leur volonté et aptitudes à exercer les missions d'un</p>	<p>Le jury conseille :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de prendre connaissance des compétences attendues des enseignants ;</li><li>- d'argumenter les raisons du choix du métier en les articulant avec le parcours professionnel ;</li><li>- de présenter quelques aspects du métier qui leur semble importants en lien avec les compétences professionnelles des enseignants ;</li><li>- de prendre une certaine distance par rapport à l'exercice du métier d'enseignant.</li></ul>

	<p>professeur de prothèse dentaire.</p>	
<p><b>S'approprier, faire connaître et faire partager les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public</b></p>	<p>Le jury a apprécié de la part des candidats : la réactivité, la contextualisation, la démarche d'analyse en émettant des hypothèses pour proposer des pistes d'actions pertinentes en lien avec les valeurs de la République, la connaissance d'autres acteurs « avisés, experts » vers lesquels ils peuvent collaborer (ne pas rester isolé face à certaines situations).</p> <p>Certains candidats n'ont pas su, à travers leur analyse des situations et leur réflexion, mobiliser des éléments des valeurs de la République, de la laïcité et des droits et obligations du fonctionnaire.</p>	<p>Le jury conseille de mener une analyse pertinente des situations proposées, d'en dégager des problématiques, de mobiliser les ressources humaines, institutionnelles, réglementaires, techniques... afin de proposer des pistes d'actions ou des solutions... personnalisées pour répondre aux problématiques de départ.</p> <p>Ces actions s'inscrivent à la fois à l'échelle individuelle de l'enseignant mais aussi en prenant en compte la dimension collective : personnels de l'établissement (rôles des différents acteurs : chef d'établissement, DDFPT, professeur principal, équipe pédagogique, CPE, infirmière...), instances du lycée professionnel, parents d'élèves, partenaires extérieurs...</p> <p>Les textes officiels et réglementaires (droits et obligations des fonctionnaires, valeurs de la République, charte de la laïcité) devront être mis en relation avec les situations problèmes soumises par le jury.</p>

## **CONCLUSION GENERALE**

Le jury constate une amélioration des résultats de cette session par rapport à la session précédente. Il souligne la nécessité de se préparer au concours (consulter le rapport de jury, les définitions d'épreuves, les textes réglementaires et institutionnels, avoir une connaissance suffisante des référentiels et du guide d'accompagnement pédagogique, échanger avec des enseignants d'autres disciplines, proviseur, DDFPT...).

Au moment de la finalisation de la rédaction de ce rapport, est publié l'ouverture d'un CAPLP interne pour recruter les professeurs de prothèse dentaire pour la session 2024. Cette modalité permettra à de nouveaux candidats de s'inscrire au concours en modifiant les modalités d'accès à l'inscription avec une épreuve d'admissibilité sous la forme d'un RAEP « reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle » en tant qu'enseignant.

Le descriptif des épreuves du CAPLP interne, est publié dans l'arrêté du 25 janvier 2021 modifié, pour la section prothèse dentaire.

## **REMERCIEMENTS**

Le jury tient à remercier Monsieur le proviseur, Madame la proviseure-adjointe et Madame la directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques, les professeurs et la technicienne de laboratoire du lycée Jean Mermoz à Montpellier pour l'accueil et l'aide efficace apportés lors des épreuves d'admission.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPLP troisième concours Prothèse dentaire au ministère de l'éducation nationale pour sa disponibilité et son efficacité.